



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°9 CSJ/1

REUNION du 24 Aout 2023

Présents : Mme TILLOL P - MM. AZZOUN F. - DA SILVA S

I - SAISON 2023-2024

1.1 CANDIDATURE CHAMPIONNAT

Les clubs peuvent candidater en championnat U13 D2/3, U15 D2, U18 D2 via **FOOTCLUBS** à partir du 10 Juin 2023 et jusqu'au **30 Août 2023**.

Les clubs peuvent candidater en championnat U15 D3, U18 D3 via **FOOTCLUBS** à partir du 10 Juin 2022 et jusqu'au **9 septembre 2023**.

Rectificatif : Suite au règlement, la formule échiquier en U13 D2 et D3 n'aura pas lieu.

Le classement pour départager les candidatures U13 D2 selon les critères du règlement seront diffusés prochainement

CHAMPIONNAT U15 D1

Suite à l'appel du club de ST APOLLINAIRE, La Commission prend connaissance du relevé de décision de la Commission d'appel du 22/08/2023

La Commission des Championnats jeunes propose au Comité Directeur, en raison d'une erreur de la commission, de déroger à l'Article 71 pour intégrer ST APOLLINAIRE et CHEVIGNY ST SR dans le championnat U15 D1 2023-2024 qui serait **un groupe de 11 équipes**.

Equipes retenues en U15 D1

Beaune AS ; Chevigny St Sauveur ; Dijon FCO Fem ; Fontaine D'ouche AS ; Daix ; Gevrey AS ; Is Selongey Football ; Marsannay La Côte ; Montbard Venarey Foot ; Semur Epoisses US ; Saint Apollinaire Football.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F